

CHAPITRE XLV

LES CONFÉRENCES NORD-AFRICAINES

La première eut lieu à Alger du 6 au 9 février 1923, la seconde fut tenue à Rabat, du 7 au 10 avril 1924, la troisième à Tunis, du 12 au 16 mars 1926 (1),

(1) Ordre du jour de la III^e Conférence Nord-Africaine (Tunis-1926) :

A. — Rappel des questions déjà examinées à la Conférence de Rabat.

1. Sureté publique; passeports; pièces d'identité.
2. Police et assistance des travailleurs indigènes en France.
3. Liaison entre les administrations fiscales en vue de la répression de la fraude.
4. Questions douanières communes à l'Algérie et au Maroc à la frontière algéro-marocaine :
 - a) Régime des frontaliers;
 - b) Régime des zones franches algériennes et marocaines du Sud;
 - c) Organisation de brigades et bureaux mixtes algéro-marocains.
5. Police sanitaire des végétaux.
6. Tourisme.
7. Participation à des organisations d'intérêt scientifique ou historique, d'assistance ou de propagande.
8. Rapports intellectuels et scientifiques.
9. Chemins de fer.
10. Liaison télégraphique et téléphonique.
11. Question du Sahara occidental.
12. Exécution dans chaque possession des contraintes émanant de deux autres pays.

B. — Questions intéressant exclusivement l'Algérie et la Tunisie.

Union douanière et unification des régimes fiscaux avec l'Algérie.

C. — Questions nouvelles.

1. Mesures d'ordre économique et administratif en faveur des indigènes.
2. Etude des questions financières communes aux trois Gouvernements.
3. Organisation de l'enseignement professionnel et technique.

4. Unification des cadres des contrôleurs civils en Tunisie et au Maroc.

5. Vente et nantissement des fonds de commerce.

6. Adaptation aux trois Gouvernements des livres I et II du Code du travail et de la prévoyance sociale.

7. Réglementation de la transhumance.

8. Répression des fraudes dans le commerce des laines et dans celui des céréales.

9. Amélioration du cheptel ovin en vue de la production lainière.

10. Politique générale de l'alfa.

11. Préparation des questions à porter à la Conférence internationale de Rome pour la défense des cultures.

12. Liaison entre les établissements de recherches agronomiques des trois Gouvernements en y comprenant l'étude d'un programme cotonnier commun dans le plan des intérêts français.

13. Publications d'ordre touristique et action concertée de propagande touristique.

14. Frontière algéro-marocaine au point de vue politique et minier.

15. Relations maritimes et commerciales entre le Maroc et l'Afrique Occidentale française.

16. Application dans chacune des trois possessions aux actes et jugements émanant des trois autres pays du régime adopté en France et en Algérie quant aux droits d'enregistrement et du timbre.

17. Régime fiscal des voitures automobiles immatriculées soit en Algérie, soit au Maroc, et circulant temporairement dans le pays voisin.

18. Application du régime de transit international aux transports effectués sur la ligne ferrée Tunis-Casablanca.

19. Protection des cultures cotonnières de l'Afrique du Nord contre le ver rose des capsules.